

Budget de l'OIF révisé pour l'année 2020

La Conférence ministérielle de la Francophonie au cours de sa 36^e session, tenue à Monaco les 30 et 31 octobre 2019, a adopté le budget 2020.

La Conférence ministérielle a donné mandat au Conseil permanent de la Francophonie (CPF) d'adopter un éventuel ajustement intra-annuel du budget 2020 en fonction des contributions effectivement reçues.

Ce projet de révision est présenté au CPF pour approbation, compte tenu que les recettes réelles au 15 juin 2020 sont inférieures à celles initialement prévues.

I. Budget révisé 2020

en millions d'euros

Libellé	Budget initial [*]	Budget révisé
RECETTES	74,7	71,3
1. Recettes ordinaires	70,7	67,3
1.1. Contributions statutaires	43,2	43,2
1.2. Contributions volontaires au FMU	18	16,1
1.3. Recettes autres	1,5	0,75
1.4. Contributions exceptionnelles hors FMU	8	7,2
2. Recettes extra-budgétaires	4	4
2.1. Prélèvement sur le fonds de réserve	3	4
2.2. Autres recettes à finalité déterminée	1	0

[*] Budget révisé 2020, adopté à Monaco en octobre 2019.

Libellé	Budget initial [*]	Budget révisé
DÉPENSES	74,7	71,3
1. Structures institutionnelles	0,7	0,3
2. Fonctionnement	34,2	34
2.1. Personnel	29	29
2.2. Charges de gestion	5,2	5
3. Programmation	36	31,1
3.1. Programmation générale	24	20,5
3.2. Autres activités de programme	3	3
3.3. Autres crédits de programmation	8	7,2
3.4. 50 ^e anniversaire de l'OIF et grands événements de visibilité en 2020	1	0,4
4. Autres dépenses exceptionnelles et comptables	3,8	5,9
4.1. Modernisation et suite de l'audit organisationnel	1	2
4.2. Provision mauvaises créances et abattements	0,25	1,9
4.3. Provision Fonds de prévoyance	1	0,3
4.4. Dotation aux amortissements (Investissements)	1,5	1,7
RECETTES - DÉPENSES	0	0

[*] Budget révisé 2020, adopté à Monaco en octobre 2019.

1. Recettes prévisionnelles

1.1. Recettes ordinaires

Elles proviennent de quatre (4) sources:

- les contributions statutaires ;
- les contributions volontaires ;
- les recettes autres ;
- les contributions exceptionnelles.

1.1.1 Contributions statutaires

Les contributions statutaires dues par les membres demeurent au même niveau approuvé par la CMF à Monaco en octobre 2019.

Le manque à percevoir estimé à 1,9M€ pour l'année 2020 fait l'objet d'une provision inscrite dans les prévisions des dépenses.

en millions d'euros

Libellé	Budget initial 2020	Budget révisé 2020
Membres de plein droit	40,7	40,7
Membres associés	2,2	2,2
Membres observateurs	0,3	0,3
Total	43,2	43,2

1.1.2 Contributions volontaires

Elles sont versées dans le cadre du Fonds multilatéral unique (FMU) et permettent de financer prioritairement la programmation.

Sur la base des montants réellement annoncés et versés par les États et gouvernements pour l'année 2020, les estimations de contributions volontaires pour l'année 2020 s'établissent à 16,1 M€ contre 18 M€ prévus initialement.

en millions d'euros

Libellé	Budget initial 2020	Budget révisé 2020
Contributions volontaires	18	16,1

Dans la mesure où les contributions volontaires sont destinées à financer la programmation, une baisse des prévisions initiales aura un impact sur le budget affecté à la programmation.

1.1.3 Recettes autres

Les autres recettes comprennent essentiellement le remboursement de TVA, les ristournes accordées par une compagnie aérienne et les intérêts sur les placements auprès des banques.

Le montant prévisionnel de 1,5 M€ inscrit dans le budget initial est révisé à 0,75 M€ compte tenu du niveau des taux d'intérêt proche de 0% et de l'arrêt des déplacements par avion pendant la pandémie de Covid-19.

en millions d'euros

Libellé	Budget initial 2020	Budget révisé 2020
Autres recettes	1,5	0,75

1.1.4 Contributions exceptionnelles

Elles proviennent des États et gouvernements membres et d'autres contributeurs. Elles complètent les contributions statutaires et volontaires et sont destinées au financement de projets ou programmes identifiés par le bailleur.

En prenant en compte les financements externes en cours de négociation et les tranches à encaisser des financements en cours d'exécution, les prévisions initiales de 8 M€ sont révisées à 7,2 M€.

en millions d'euros

Libellé	Budget initial 2020	Budget révisé 2020
Contributions exceptionnelles	8	7,2

1.2. Recettes extra-budgétaires

Le montant proposé est de 4 M€. Il est destiné à équilibrer le budget révisé 2020 compte tenu de la baisse anticipée des recettes. Il s'agit d'un prélèvement sur le Fonds de réserve. À noter que l'excédent comptable de l'exercice financier 2019 de 1,8M€¹ va s'ajouter au Fonds de réserve ce qui va amoindrir l'impact du prélèvement et rend également non nécessaire le recours, prévu dans le budget initial approuvé par la CMF de Monaco, aux États et gouvernements pour financer la modernisation à hauteur de 1 M€.

2. Dépenses prévisionnelles

Les dépenses de l'Organisation sont réparties en quatre (4) rubriques principales :

- instances ;
- fonctionnement ;
- programmation ;
- autres dépenses exceptionnelles et comptables.

2.1. Instances

Les prévisions initialement prévues de 0,7 M€ sont revues à 0,3 M€ en raison du report du Sommet de la Francophonie en 2021.

en millions d'euros

Libellé	Budget initial 2020	Budget révisé 2020
Instances	0,7	0,3

2.2. Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- le personnel ;
- les charges de gestion.

¹ Sous-réserve de la certification des états financiers de 2019 par l'Auditeur externe

2.2.1. Personnel

Les prévisions initiales de 29 M€ sont maintenues.

en millions d'euros

Libellé	Budget initial 2020	Budget révisé 2020
Personnel	29	29

2.2.2. Gestion

Les frais globaux de gestion concernent le siège, les 10 représentations de l'OIF et les 3 organes subsidiaires. Ils comprennent, principalement, les charges d'occupation et d'entretien des locaux, les frais postaux, les dépenses de télécommunications, la gestion informatique, les dépenses des unités administratives et les dépenses de missions et les assurances.

Pour l'année 2020, les prévisions initiales sont de 5,2 M€. En prenant en compte les prévisions actualisées, le budget est révisé à hauteur de 5 M€.

en millions d'euros

Libellé	Budget initial 2020	Budget révisé 2020
Gestion	5,2	5

2.3. Programmation

En raison de la crise sanitaire, des projets ont été annulés ou reportés en 2020 et 2021. D'autres ont été mis en place pour tenir compte de la pandémie. Un exercice méticuleux a été effectué pour déterminer le niveau de programmation qui pourra être raisonnablement exécuté en 2020.

en millions d'euros

Libellé	Budget initial 2020	Budget révisé 2020
Programmation	36	31,1

2.4. Autres dépenses exceptionnelles et comptables

Elles sont estimées à 5,9 M€ et comprennent :

- la modernisation et la mise en œuvre de la transformation ;
- la provision pour mauvaises créances et abattements ;
- la provision pour fonds de prévoyance ;
- la dotation aux amortissements (Investissements).